

Bornes de recharge IRVE

La Ville compte 5 bornes de recharge, appelées Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE), comprenant chacune 2 ou 4 points de recharge et permettant le rechargement de 2 véhicules simultanément.



La puissance maximale délivrable par la borne est de 22 kilowatts. L'énergie délivrée reste néanmoins dépendante de la capacité de chaque véhicule.

Emplacement des bornes IRVE :

- Rue Victor-Hugo – Parking de la Mairie : 2 points de charge
- Avenue du Maréchal-Juin : 2 points de charge
- 11 rue Claude-Monet : 2 points de charge
- Parking Claude-Monet : 4 points de charge
- Boulevard Carnot : 4 points de charge

Les bornes sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Les conditions tarifaires ainsi que le plan des emplacements exacts des bornes sont consultables [sur le site du SIGEIF](#).

Les caractéristiques techniques des bornes sont détaillées dans le [guide d'utilisation](#).

Documents

[Guide d'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques - SIGEIF](#)

[Guide pour l'installation de bornes de recharge électrique en copropriétés - AVERE](#)

Liens utiles

[Comment et où recharger votre véhicule électrique ? \(site Internet du SIGEIF\)](#)